

# Lettre Information n°1 SERVICE LICENCES ET AFFILIATIONS

février 2018



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**



ffkarate.fr



## LETTRE N°1 DU SERVICE DES LICENCES ET AFFILIATIONS

### Votre Club est-il bien géolocalisé ?

Le site web de la FFK propose à tout internaute un outil de géolocalisation de l'ensemble des clubs affiliés à notre fédération. Si votre club n'est pas bien géolocalisé ou comporte des données incomplètes ou inexactes, vous pourriez ne pas être repéré par des adhérents potentiels.

Pour vérifier si votre club est bien géolocalisé :

- Testez la recherche de votre club sur le site web de la FFK
- Si vous ne trouvez pas votre club ou si celui-ci comporte des erreurs :
  - Connectez-vous à votre espace club sur la base de données « Mon portail associatif » (ex GOAL) ;
  - Dans l'onglet « Equipements », assurez-vous que l'adresse du site de pratique est bien l'adresse du dojo principal ;
  - Si votre professeur n'apparaît pas, c'est certainement qu'il n'a pas été indiqué comme « Professeur principal » dans l'onglet « Instances », rubrique « Dojo ». Vous pouvez le modifier comme indiqué au dernier point ci-dessous.



Vous n'arrivez pas à corriger les renseignements conformes à vos souhaits ? Contactez la FFK aux adresses dédiées suivantes, en fonction du motif :

- Pour la géolocalisation : [geolocalisation@ffkarate.fr](mailto:geolocalisation@ffkarate.fr)
- Pour tous les autres renseignements : [licences@ffkarate.fr](mailto:licences@ffkarate.fr)

### Adresses postales bien rédigées, courrier bien acheminé !

Tout courrier adressé à un club reprend l'identification du Club (ou de son représentant) et l'adresse postale telles qu'elles sont consignées dans la rubrique « Coordonnées », onglet « Correspondance » de la base de données « Mon portail associatif » (ex GOAL).

Exemple : si votre Club s'appelle « Karaté Shotokan Charbonnières-les-vieilles » mais que c'est le sigle « KSC » ou « KSCLV » qui est inscrit sur votre boîte aux lettres, il est fort probable que votre courrier ne soit pas distribué. Assurez-vous que les coordonnées de votre club sur votre

boîte aux lettres correspondent bien à celles de la base de données à la rubrique « Correspondance ».

Vous pouvez procéder vous-même aux modifications de la rubrique « Correspondance » dans la base de données et choisir comme adresse de correspondance celle que vous souhaitez : Siège social, Président, Secrétaire général, Trésorier, Correspondant, ...

### **Importance des renseignements des instances de votre Club : Président, Secrétaire général, Trésorier, Correspondant, Professeur, Siège social, ...**

- ▲ Les clubs affiliés à la FFK - hormis les clubs omnisports - sont tenus de comprendre au minimum 3 personnes chargées respectivement des fonctions de Président, de Secrétaire général et de Trésorier [cf. art 311 c) du Règlement intérieur], qui doivent obligatoirement être licenciés dans le club qu'ils dirigent [cf. art 431) du Règlement intérieur]. Ils apparaissent alors dans l'onglet « Instances » puis « Bureau exécutif ».

Les Clubs omnisports sont tenus de déclarer le Président du Club et au minimum un Président de section ou un Responsable de section. Le Président de section ou le responsable de section doit être licencié dans le club (ou la section) qu'il dirige.

Nous vous invitons à vérifier régulièrement l'exactitude des **instances** de votre Club, en vous connectant à votre espace Club dans l'onglet « Instances », rubrique « Bureau exécutif ».

L'absence de mise à jour de vos instances peut également entraîner - pour l'acheminement du courrier - des confusions, des erreurs, des retards, ...

- ▲ Tout club doit désigner le nom du ou des **enseignants** et tous renseignements le (les) concernant. L'enseignant (s'il est seul) ou l'un des enseignants doit être désigné « **Professeur principal** » afin qu'il apparaisse nommément dans la géolocalisation.

Nous vous invitons à vérifier régulièrement l'exactitude du ou des enseignants de votre Club, en vous connectant à votre espace Club dans l'onglet « Instances », rubrique « dojo ».

**Pour procéder à la modification de vos instances et de votre (ou vos) enseignant(s)**, un document didactique est téléchargeable dans votre espace club, onglet « Document », « Liste des documents », « Procédure pour la modification en ligne des instances et du ou des enseignants ». A noter que le nom du professeur principal apparaîtra dans la géolocalisation le lundi suivant à 0h00